

Consultation publique de la
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Mémoire sur le projet de
Plan métropolitain de gestion des
matières résiduelles 2016 – 2021
(le PMGMR)

Jean Pierre Lefebvre, contribuable
de la ville de Québec

Janvier 2016

Quand les moyens justifient la fin.

(Ou comment éparpiller ses interventions dans 36 mesures
qui ne font pas même pas partie de sa mission.)

Rationaliser l'utilisation de nos ressources

«*Il est maintenant temps de changer d'attitude, et même de vocabulaire, car il n'est plus question de déchets mais bien de ressources.*» (Document de présentation du PMGMR, page un).

Comment une prémisses pareille peut-elle être plausible quand les faits démontrent que : 1- Il faut payer pour le recyclage du verre récupéré et transporté à grands frais¹, 2- Aucune matière ciblée dans les résidus n'est en demande ni n'est l'objet d'une pénurie. Pourtant on nous affirme que : «*Les municipalités devront à la fois assurer la valorisation des boues et des matières organiques*» (Idem p. 14). Ce 'plan d'affaire' est pour le moins hasardeux dans les circonstances.

Quelle 'ressource' dans le monde est commercialisée mais nécessite que le producteur paye pour sa mise en marché ? Si «*la CMQ n'est pas responsable de la plus part des mesures et que l'atteinte des objectifs dépendra de tous les acteurs*» (Idem p.18), le montage mis en place pour ces produits doit au moins correspondre aux pratiques commerciales courantes, c'est-à-dire ; le libre marché, la concurrence avec les ressources vierges, l'offre et la demande effective.

Mise à niveau du Plan de la CMQ

«*Il convient maintenant de réviser (le premier Plan de la CMQ) pour mieux tenir compte de la situation et des objectifs gouvernementaux de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR).* (Idem p.2)

Depuis l'adoption de son premier Plan en 2005, le dossier des matières résiduelles a fait l'objet de nombreux reportages dans plusieurs médias. Un de ces articles a été particulièrement exhaustif, soit celui de la revue L'actualité². Ce texte débute par le constat suivant ; «*À l'école du recyclage, c'est un État mal organisé qui encadre des élèves indisciplinés* ». Quels dénouements espérer alors ? La hiérarchie des 3RVE (Réduction/ Réemploi/ Recyclage/ Valorisation/ Élimination) doit supposément définir l'application de la PQGMR. Mais le dossier des bouteilles de la Société des alcools du Québec, société d'État du Québec, reste en permanence à l'étape de la réflexion³. Quelle démonstration de *l'incapacité pour les bottines à suivre les babines*. Cela montre où est la vraie priorité de l'État québécois: remplir ses coffres tout en exploitant la culpabilité des citoyens et des municipalités. À eux de solutionner le casse-tête du verre récupéré.

En passant, je trouve particulièrement anecdotique que la CMQ s'entête encore à se rallier à cette politique québécoise qui a valu à la mairesse de Québec à l'été 2006, «*des moqueries de ses interlocuteurs français* », lors de son voyage en France⁴. Et dire que notre devise nationale est justement : «*Je me souviens* » ! Corrigeons-la donc en ajoutant«*de rien* ».

Avec son incapacité chronique à atteindre ses objectifs, depuis son entrée en vigueur en 1989, la PQGMR a démontré comment elle est inadaptée à la réalité des biens et matières rebutés. À se croire devant une autre fabulation bureaucratique de l'autorité constituée ! L'exercice actuel est l'occasion d'abandonner une approche naïve basée sur l'adhésion et la participation élargie de la

1/ 2

¹ Un véritable casse-tête pour la ville de Québec, Verre récupéré, Le Soleil, 13 août 2013.

² La grande illusion du recyclage, une enquête sur l'échec du Québec, 15 septembre 2008.

³ La SAQ réfléchit au sort des bouteilles de vin, Le Soleil, 18 octobre 2011.

⁴ Échec à l'horizon, Politique québécoise de recyclage, La Presse, 2 octobre 2006.

population et des autres acteurs économiques visés. Ils ont trop d'intérêts divergents. Alors que la ville de Québec réclame la consignation⁵, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'y oppose⁶. Que rajouter quant à 'l'obsolescence programmée' des appareils domestiques !?

Au lieu de s'asservir à la PQGMR, la CMQ devrait réclamer de la rigueur au gouvernement. Tant qu'à refaire vos devoirs, prenez véritablement compte des échecs constatés à date. À qui le Législateur a effectivement confié le mandat de; 1 - réglementer les emballages, 2 - appliquer la consignation et, 3 - instaurer des instruments économiques appropriés ? Quand vont-t-ils agir ?

Réduire les matières éliminées

« *Ce qui nuit à la performance de l'agglomération de Québec ... est l'élimination des boues.* » (Idem p. 4)

Est-il nécessaire de rappeler que des boues de traitement sont le résultat de la concentration de rejets d'une multitude d'établissements ? Ainsi, il va de soi que la présence de contaminants divers ainsi regroupés, n'est absolument pas compatible avec un objectif de valorisation associé à un *retour à la nature*. Puisque la diversité industrielle recherchée par les villes et les techniques de traitement des eaux vont normalement s'élargir, le caractère polluant des boues ne peut qu'augmenter. Rien donc pour devenir une source potentielle *d'extrants valorisables*.

Quant à la question des matières putrescibles dans les ordures, avec la distribution de milliers de « bacs à compost » sur le territoire de l'agglomération il est plausible de croire que l'essentiel des déchets de table de ces foyers sont déjà bel et bien valorisés. Les habitudes déjà prises par leurs propriétaires devraient perdurer et non se modifier au profit du *bac brun*! Cette forme de valorisation a au moins comme avantage de ne pas augmenter les gaz à effet de serre à cause de leur collecte, transport et manutention. Pas de casse-tête à leur trouver un usage non plus !

Dans la région de Québec, la disponibilité de matière organique est loin d'être un besoin criant avec nos pratiques agricoles qui sont à l'origine des surplus de lisier, fumier et déchets de coupes. Y consacrer plus de \$80 millions de nos taxes municipales pour une *usine de biométhanisation* est injustifiable dans notre contexte économique, commercial et énergétique. Cette valse des millions⁷ a comme toile de fond : - l'austérité financière mise de l'avant par la province obnubilée par les déficits, - l'inexistence de demande à grande échelle pour de la matière organique issue des *résidus biométhanisés*, - les surplus énergétiques (électricité et en gaz) dont les nouveaux potentiels des gaz de schiste d'où la déprime du prix pour le gaz naturel (méthane).

La valorisation énergétique

« *Au Québec actuellement, seule la combustion dans les fours à cimenterie est reconnue comme de la valorisation énergétique* » (Idem p. 15)

Puisque la PQGMR est loufoque au point d'être incapable de reconnaître qu'un incinérateur municipal produisant de la vapeur pour l'industrie depuis plus de 40 ans est un équipement de valorisation des déchets, il presse de douter des «pseudo-opportunités» qu'elle prétend offrir !

2/2

⁵ La Ville en faveur de la consigne, Bouteilles de vin, Le Soleil, 29 octobre 2014.

⁶ Pour en finir avec le débat sur la consigne, Point de vue, Le Soleil, 12 décembre 2015.

⁷ Trois fois plus de millions, Usine de biométhanisation à Québec, Le Soleil, 31 janvier 2014.